

5

**Cadre de gestion
de la banque de renseignements personnels du système de recrutement en ligne
du Laboratoire d'Économie Expérimentale de l'Université Laval**

10

Projet au département d'économique de l'Université Laval

15

20

Responsable de la banque de renseignements personnels :

25

Sabine Kröger
Professeure adjointe
Département d'économique
Université Laval
G1K 7P4

30

Téléphone: +1-418 6562131 poste: 12896
Télécopieur: +1-418 6562707
courriel: Sabine.Kroger@ecn.ulaval.ca

35

40 Préparé en collaboration avec Madame Nathalie Pinsonnault, Ph.D., conseillère en développement de
la recherche de la faculté des sciences sociales de l'Université Laval.

TABLE DES MATIÈRES

45	1. Finalité de la banque et ses fonctions
	2. Justifications
	3. Les données collectées
	4. Rattachement administratif
50	5. Procédures rattachées à l'inscription à la banque et implications pour l'adhérent
	5.1. Première étape : Constitution et alimentation de la banque
	5.2. Deuxième étape : Modalités d'adhésion au système de recrutement en ligne (SREL) et implications pour l'adhérent
	5.3. Troisième étape : Sollicitation à des expériences spécifiques du LEEL
55	6. Fonctionnement de la banque pour les fins de sollicitation
	7. Conditions d'admissibilité
	8. Installation et équipements
	9. Compensation
	10. Structure de gestion administrative
60	10.1. Personnes responsables
	10.2. Règles d'accès aux utilisateurs
	10.3. Deux catégories d'utilisateurs
	11. Procédures de suivi éthiques de la banque
	12. Mesures relatives à la protection des renseignements personnels
65	12.1. Accès limité de la banque
	12.2. Mesures de confidentialité
	13. Période de conservation et procédures de destruction des renseignements personnels
	Annexe 1: Liste des membres réguliers et associés du Laboratoire d'Économie Expérimentale de l'Université Laval
70	Annexe 2: Formulaire d'engagement
	Annexe 3: Politique de la confidentialité et règles de participation aux expériences
	Annexe 4: Courriel d'invitation; Courriel de rappel
	Annexe 5: Textes de l'information servant à inviter les gens à s'inscrire au SREL
75	

1. Finalité de la banque et ses fonctions

80 La banque de renseignements personnels a pour but de recueillir les coordonnées personnelles
d'individus qui acceptent d'être sollicités pour participer aux expériences du Laboratoire
d'Économie Expérimentale de l'Université Laval (LEEL). Cette banque est gérée par un logiciel, le
système de recrutement en ligne (SREL). Les individus peuvent s'y inscrire eux-mêmes en ligne.
85 Les données recueillies par le SREL seront uniquement utilisées pour recruter d'éventuels
participants aux expériences scientifiques menées par les chercheurs du LEEL et approuvées par
un comité d'éthique de la recherche. Jamais les informations générées par cette banque ne seront
couplées aux données produites dans le cadre des diverses expériences du LEEL.

En lien avec la finalité de la banque, quatre fonctions en déterminent son usage :

- 90 • pour informer les participants des nouvelles expériences effectuées au laboratoire LEEL
- pour effectuer des requêtes d'après les caractéristiques des participants afin de
sélectionner ceux et celles qui seront invités à une expérience spécifique (en fonction de
caractéristiques sociologiques)
- pour effectuer les rappels aux participants quelques journées avant que l'expérience ait
lieu dans le cas échéant
- 95 • pour vérifier que les participants se présentent comme prévu aux séances
expérimentales

Tout changement apporté à la vocation de cette banque et de son cadre de gestion devra faire l'objet
d'une approbation de la part du comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval.
100

2. Justifications

- Diverses raisons amènent le Laboratoire à faire appel à une telle banque dans le cadre de ses projets de
recherche. En voici l'énumération :
- 105 - l'information relative aux renseignements personnels serait plus sécurisée dans une banque
de renseignements, car elle serait manipulée par moins d'individus (principalement le
technicien et la chercheuse responsable du Laboratoire) ;
 - la banque offrirait des économies en termes de temps, d'argent et de ressources humaines
110 puisque la gestion du système se réaliserait par le technicien en soutien au chercheur
responsable de la banque de recrutement ;
 - la démarche de sollicitation auprès des participants potentiels à la recherche serait facilitée,
car le système en ligne de recrutement épargnerait les chercheurs à faire appel à d'autres
techniques de recrutement (par affiches, par courrier électronique, etc.) ;
 - 115 - enfin, il serait possible de mieux contrôler la participation des individus de manière à
répondre aux critères de validité scientifique des divers projets de recherche et ce, en
pouvant s'assurer que des individus ne viennent pas à deux reprises aux mêmes
expériences tout en donnant l'occasion à l'ensemble de participer à différentes recherches
qui sont indépendantes l'une de l'autre.

120 **3. Les données collectées**

Les données collectées dans la banque sont : 1.) le prénom, 2.) le nom, 3.) le sexe, 4.) l'année de naissance, 5.) la langue de correspondance, 6.) l'adresse courriel, 7.) le numéro du téléphone et 8.) les numéros assignés aux expériences auxquelles une personne a participé.

125

4. Rattachement administratif

Il est entendu que le SREL appartient au LEEL. En conséquence, les données issues de cette banque ne pourront être divulguées ou transmises à d'autres institutions ou individus ne faisant pas partis du LEEL (voir les règles et procédures d'accès à la section 10.2 du document).

130

Dans l'éventualité où la chercheuse responsable de la banque de renseignements, Sabine Kröger, quitterait l'institution, il est entendu qu'un des membres réguliers du LEEL en deviendrait le responsable. Si aucun membre régulier du LEEL n'acceptait cette responsabilité, la banque serait détruite (pour la fermeture de la banque, voir la section 12 du document).

135

5. Procédures rattachées à l'inscription à la banque et implications pour l'adhérent

5.1. Première étape : Constitution et alimentation de la banque

140 L'information servant à inviter les gens à s'inscrire au SREL sera diffusée par le biais des annonces dans le journal de l'Université Laval « Au fil des événements » (texte en annexe 5a), via les listes d'envoi (texte en annexe 5b), des affiches sur le campus (texte en annexe 5c), et le babillard en ligne de l'université (même texte comme en annexe 5c). Cette information sera diffusée environ une ou deux fois par année pour alimenter la banque de recrutement. De plus, les participants d'une expérience peuvent être informés sur place de l'existence de la banque et invité à s'y inscrire, s'il avère qu'ils ont
145 été recrutés par d'autres canaux de communication. Mais cette démarche est essentiellement informative, et la participation à un projet ne sera jamais conditionnelle à l'adhésion à la banque. Aucune sollicitation ne sera faite afin d'obliger des individus à s'inscrire à cette banque.

150 **5.2. Deuxième étape : Modalités d'adhésion au système de recrutement en ligne (SREL) et implications pour l'adhérent**

C'est à partir du site web du département d'économique que les individus peuvent avoir accès aux pages web du Laboratoire d'Économie Expérimentale de l'Université Laval (LEEL) à l'adresse suivante : <http://leel.ecn.ulaval.ca/> .

155 Sur la page d'accueil du LEEL, les personnes sont informées des types de recherche menées au LEEL et, si elles le désirent, elles peuvent cliquer sur le point du menu « Inscription » afin d'accéder au formulaire d'inscription en ligne de la banque.

160 L'inscription débute par la lecture d'une page web dans laquelle on énonce la finalité et les fonctions de la banque et où on décrit le processus par lequel les adhérents seront invités à participer à une expérience du LEEL (voir annexe 3). On y précise aussi les motifs qui balisent l'utilisation des

renseignements personnels transmis par les participants (voir plus haut les 4 fonctions de la banque). On y décrit également les implications qu'a l'adhérent à la suite de son inscription à des expériences de recherche (telle que signaler une absence si indisponibilité de dernière minute). La partie consacrée
165 au recrutement, quant à elle, informe le participant sur : 1) les modalités de recrutement pour l'ensemble des expériences du LEEL, 2) les mesures de protection des renseignements personnels et 3) les mesures prises en cas d'imprévu (ex : lors de l'annulation d'une recherche ou quand un participant ne peut plus prendre part à une expérience).

170 Il est aussi précisé aux participants que leur inscription à la banque de renseignements signifie qu'ils indiquent leur intérêt d'être invités aux expériences dirigées par les chercheurs affiliés au LEEL.

À la fin de cette page, les participants potentiels ont la possibilité de donner leur consentement à participer à la banque de données du système de recrutement (SREL) pour pouvoir être invités aux
175 expériences au LEEL sans que cela ne les oblige pour autant à accepter automatiquement de participer aux projets pour lesquels leur participation sera sollicitée.

Si une personne consent à faire partie à la banque de recrutement, celle-ci est orientée vers une autre page où elle doit indiquer les renseignements suivants : *noms, prénoms, coordonnées de participants*
180 (*numéro du téléphone, adresse courriel*), *sexe* (pour effectuer des catégories de genre) et *date de naissance* (pour assurer les limites d'âge minimales dépendamment de l'expérience et de l'approbation). À ce point de l'inscription, la personne choisit son mot de passe avec lequel elle a toujours accès à ses renseignements personnels et ses inscriptions aux expériences de même qu'à une fonction lui permettant de se désinscrire en tout temps de la banque.

185 Après avoir soumis les renseignements personnels au SREL, la personne doit confirmer son inscription via un lien hypertexte qui lui est automatiquement envoyé par courriel à partir du SREL. C'est au moment de cliquer sur ce lien que les informations fournies seront véritablement intégrées à la banque. La personne recevra ensuite une confirmation de son inscription. Cette procédure
190 standardisée assure que seuls les individus qui s'inscrivent le font en leur nom personnel et cela évite les fausses inscriptions par personne interposée.

Enfin, si une personne oublie son mot de passe, elle envoie une demande pour un nouveau mot de passe au SREL. Le système lui envoie en retour, par courrier électronique, des informations pour
195 changer son mot de passe à son adresse courriel.

5.3. Troisième étape : Sollicitation à des expériences spécifiques du LEEL

Quand une expérience a lieu, les personnes qui ont adhéré au SREL reçoivent un courriel d'invitation. Elles peuvent alors, si elles le souhaitent, s'inscrire à une ou à plusieurs recherches à la fois. Lors de la
200 sollicitation, le participant potentiel connaît le numéro du projet de recherche ainsi que le nom du chercheur principal qui le dirige.

6. Fonctionnement de la banque pour les fins de sollicitation

205 Le système envoie un courriel aux personnes tirées aléatoirement parmi des personnes qui se trouvent dans la banque de recrutement. Le chercheur responsable du projet peut sélectionner des critères spécifiques tels l'âge ou le sexe lui permettant de recruter des catégories spécifiques de participants potentiels.

210 Les personnes qui reçoivent l'invitation pour des expériences spécifiques reçoivent un courriel avec les détails concernant la date de l'expérience (voir annexe 4 pour un exemple approuvé par le CÉR de l'Université Laval). Elles peuvent alors s'inscrire à une séance via le SREL en cliquant sur un lien qui est envoyé par l'intermédiaire d'un courriel. Après avoir été inscrites, les personnes peuvent recevoir un rappel quelques jours avant la date de la séance pour leur indiquer qu'elles sont inscrites à telle ou
215 telle expérience.

Généralement, une personne ne peut pas participer à la même expérience plus d'une fois. Pour s'en assurer, le système de recrutement en ligne enregistre les participations de manière à rattacher aux nom et renseignements de chaque individu, le code d'identification de l'expérience. Cette
220 fonctionnalité du SREL a une importance scientifique, car elle permet de nous assurer de ne pas retrouver dans un échantillonnage des personnes qui ont déjà participé à une expérience donnée.

6.1. Utilisation de plusieurs modes de recrutement pour un projet de recherche

Dans le cadre des expériences du LEEL, il est possible d'employer plusieurs modes de recrutement dont le SREL, les affiches et les listes d'envoi par courriel. Si pour une expérience donnée, des
225 personnes sont sollicitées par des moyens autres que le SREL (tel, par une liste d'envoi,) le chercheur ne pourra pas prendre des mesures pour obliger un éventuel participant à s'inscrire à la banque de recrutement, pour participer à ce projet ou d'autres projets de recherche. Par contre, le chercheur pourra informer, avec la documentation, les participants de l'existence de la banque de recrutement à l'étape
230 où ces derniers donnent leur consentement à une expérience spécifique.

7. Conditions d'admissibilité

Toute personne qui est intéressée de participer aux expériences du LEEL peut s'y inscrire.
235

8. Installation et équipements

Le logiciel SREL constitue une version adaptée du logiciel ORSEE (www.orsee.org). Le programmeur de l'APTI de la Faculté de Sciences Sociales, Jean-Simon Couture, et l'informaticien, Kevin
240 Lamontagne, ont donc adapté ce logiciel aux besoins du LEEL afin de créer le SREL. Par ailleurs, le logiciel source étant de type « citeware », les chercheurs ont le devoir de mentionner dans leurs publications de recherche relatives aux expériences menées avec l'aide de la banque de recrutement, qu'ils ont fait appel au logiciel ORSEE (considération inscrite dans le formulaire d'engagement du chercheur en annexe 2).

245 Quant à la version adaptée du logiciel, c'est-à-dire, le SREL, l'informaticien du département

d'économique, Kevin Lamontagne va être chargé d'en faire la gestion au plan technique. Ce logiciel exerce des fonctions de gestion du recrutement (entre autres, pour l'entreposage des renseignements personnels, le tirage aléatoire des participants potentiels, etc.) et des expériences (pour la diffusion des messages sur la tenue d'expériences, pour la constitution des listes de participants potentiels, etc.). Le SREL est localisé dans la salle de serveurs du département d'économique de l'Université Laval. Des sauvegardes automatiques et régulières seront effectuées sur un autre serveur dédié spécifiquement à la sauvegarde sécurisée des données.

255

9. Compensation

Aucune compensation financière ne sera donnée aux adhérents potentiels en contrepartie de leur inscription à la banque de renseignements.

260

10. Structure de gestion administrative

10.1. Personnes responsables

Le SREL est sous la responsabilité de Sabine Kröger, professeure adjointe, au département d'économique de l'Université Laval. De plus, le soutien technique de cette banque est réalisé par l'informaticien du département, Kevin Lamontagne. Cette fonction implique l'administration de la banque de données et la gestion de sa sécurité. Enfin, la mise à jour des textes du LEEL/SREL, la communication avec les personnes intéressées aux LEEL (comme devenir participant ou membre) et l'invitation aux expériences pour les membres associés seront réalisées par une coordinatrice. Actuellement, le poste de coordinatrice n'est pas occupé et les tâches de la coordinatrice sont effectuées par la chercheure responsable.

Les gestionnaires de la banque: la responsable, l'informaticien et la coordinatrice sont les personnes qui auront un accès total à la banque de renseignements personnels et pourront effectuer les tâches de gestion de données. Toutefois, ces personnes devront avoir signées préalablement un formulaire d'engagement à la confidentialité (annexe 2). Tous les formulaires d'engagement signés seront conservés par la coordinatrice du LEEL et la responsable en obtient une copie tout comme la personne qui signe ce formulaire.

10.2. Règles d'accès aux utilisateurs

Comme indiqué, les chercheurs qui effectuent des expériences et qui sont affiliés au LEEL seront des utilisateurs du système de recrutement en ligne. Par conséquent, leur accès au système sera limité dans la mesure où ils n'auront pas accès aux renseignements personnels des participants qu'ils recrutent. Leur utilisation du SREL se limitera à transmettre l'information sur les expériences pour lesquelles il y a un besoin d'y recruter des participants et, s'il y a lieu, d'avoir accès aux listes de participants sans pour autant connaître les renseignements personnels de ces derniers (coordonnées, et âge).

10.3. Deux catégories d'utilisateurs

290 Deux catégories de chercheurs bénéficieront de l'accès partiel au SREL : les membres réguliers du LEEL et ceux associés à ce laboratoire.

a) Membres réguliers du LEEL

295 Les chercheurs ayant le statut de membre régulier du LEEL sont ceux qui font parties du département d'économique de l'Université Laval. Les étudiants de doctorat peuvent aussi devenir membres du LEEL. Ils pourront, à partir d'un mot de passe, utiliser le système aux fins de recrutement. Plus spécifiquement, ils seront en mesure de faire les sollicitations dans le système de recrutement en ligne pour leurs propres expériences et de produire au terme du recrutement, la liste des individus qui veulent participer à leur expérience et, à la fin de l'expérience, enregistrer dans le système les noms
300 des personnes qui ont participé à l'expérience.

b) Membres associés au LEEL

Les chercheurs ayant le statut de membre associé au LEEL ne font pas parties du département, mais leurs intérêts de recherche, en lien avec le domaine de l'économie expliquent leur adhésion comme
305 membre associé au laboratoire et peuvent de ce fait, bénéficier du système de recrutement pour la réalisation de leurs travaux de recherche au LEEL. À cet effet, les invitations venant de ces chercheurs seront réalisées par la coordinatrice du LEEL, à partir de son propre mot de passe lui donnant accès au système. En d'autres termes, les membres associés au LEEL ne seront pas en mesure de faire les sollicitations dans le système de recrutement en ligne pour leurs propres expériences, mais
310 obtiendront de la coordonnatrice, à la fin du processus de recrutement, la liste des individus qui ont manifesté un intérêt à participer à leur expérience spécifique.

Que se soit des chercheurs membres réguliers ou associés du LEEL, en raison du fait qu'ils obtiennent des renseignements personnels provenant du SREL, ils doivent signer avant la tenue de la recherche,
315 le formulaire d'engagement (annexe 2). Les formulaires d'engagement à la confidentialité signés sont conservés par la coordinatrice du LEEL et la responsable en obtient une copie tout comme la personne qui signe ce formulaire.

Enfin, une liste provisoire de chercheurs qui sont membres réguliers et associés au LEEL est présentée
320 en annexe 1. Il est entendu que cette liste sera accessible sur le site web du SREL de manière à ce que les individus faisant parties de la banque de recrutement en ligne connaissent le bassin de chercheurs qui fait appel au SREL de même que leur affiliation départementale à l'Université Laval.

325 11. Procédure de suivi éthique de la banque de renseignements personnels

Il est convenu que la chercheuse responsable du SREL, soit Sabine Kröger, effectue les démarches nécessaires auprès des CÉRUL afin de permettre le renouvellement annuel de l'approbation de la banque de renseignements. Le suivi éthique de la banque se fera de manière distincte de celui des divers projets de recherche du LEEL qui eux aussi devront être soumis à un suivi éthique pour
330 l'obtention de l'approbation éthique.

12. Mesures relatives à la protection des renseignements personnels

12.1. Accès limité de la banque

Accès physique

335 L'accès physique à la banque de données est limité à l'informaticien, Kevin Lamontagne. C'est lui qui agira à titre d'administrateur de cette banque.

Accès virtuel

a) Pour ceux inscrits à la banque de recrutement

340 Un système de mots de passe permet aux individus faisant parties de la banque de recrutement d'avoir accès à leurs données ainsi qu'à leurs inscriptions aux expériences. Lors de l'inscription, l'individu doit choisir un mot de passe. Celui-ci lui permettra d'accéder à son compte et d'y voir les informations relatives aux expériences auxquels il a participé ou qu'il désire participer. Nous soulignons que le compte est associé à une adresse de courriel à laquelle l'utilisateur a uniquement accès, ce qui lui permet de récupérer les informations sur son compte s'il s'avère qu'il a
345 oublié le mot de passe.

Au plan technique, le mot de passe n'est pas stocké sur le serveur. Seul le résultat d'une fonction de hachage standard lui étant appliqué est conservé, de sorte que le mot de passe ne peut être récupéré, mais seulement comparé.

350

b) Pour les gestionnaires de la banque de recrutement

Les trois personnes qui sont identifiées comme gestionnaires de la banque de recrutement (responsable en titre, technicien et coordonnatrice) pourront y avoir accès à l'aide de mots de passe distincts. Cet accès leur permettra 1) de saisir de l'information relativement à l'envoi d'invitations
355 pour participer à des recherches, 2) d'avoir accès à la liste des personnes intéressées à participer à une recherche spécifique, telle que générée par le système de recrutement, 3) de cordonner l'accès du système aux membres réguliers, et 4) de gérer les pages web du LEEL/SREL.

360 Ces personnes ont le devoir de protéger cette liste en empêchant sa communication non autorisée à d'autres individus ou institutions.

c) Pour les utilisateurs de la banque de recrutement (chercheurs)

Les utilisateurs de la banque qui ont le statut de membres réguliers pourront y avoir accès à l'aide de mots de passe distincts. Cet accès leur permettra 1) de saisir de l'information relativement à l'envoi
365 d'invitations pour participer à des recherches, 2) d'avoir accès à la liste des personnes intéressées à participer à une recherche spécifique, telle que générée par le système de recrutement, et 3) d'indiquer si une personne, qui était inscrite, a également participé à l'expérience.

370 Les membres réguliers qui utilisent le SREL ont le devoir de protéger les listes générées par le système en empêchant sa communication non autorisée à d'autres individus ou institutions. Le mot de passe ne peut pas être transmis à d'autres personnes en vue de déléguer son accès.

Par ailleurs, les membres associés n'auront aucunement accès à la banque de recrutement. Conséquemment, les invitations via le système de recrutement seront faites par la coordonnatrice du LEEL. Celle-ci sera responsable 1) de générer pour cette catégorie de chercheurs, la liste des noms des personnes intéressées à participer à leurs recherches (mais sans les coordonnées personnelles et âge) et 2) de transmettre au chercheur responsable cette liste des participants (toujours en l'absence des renseignements personnels).

Même si les membres associés reçoivent uniquement la liste de participants, ils ont quand même le devoir d'établir des règles relatives à la protection de cette liste en empêchant sa communication non autorisée à d'autres individus ou institutions. Ces règles sont décrites dans les protocoles déontologiques relatifs aux projets de recherche spécifiques de ces chercheurs.

12.2. Mesures de confidentialité

Il est entendu que la liste de participants générée par le SREL est sous la responsabilité du chercheur principal de la recherche et qu'il peut uniquement la transmettre aux personnes autorisées qui font parties de l'équipe de recherche aux laboratoires du LEEL. Les personnes autorisées doivent conserver cette liste en sécurité dans un bureau fermé à clé, et ce, avant, pendant et après l'exécution de la recherche et conformément aux modalités approuvées par le comité d'éthique.

13. Période de conservation et procédures de destruction des renseignements personnels

La période de conservation maximale des données d'une personne est de 25 ans à partir de la date de son inscription.

Les renseignements personnels d'un individu faisant partie de la banque seront détruits en fonction de l'une ou l'autre des circonstances suivantes :

- la personne recrutée via le SREL demande d'être retirée de la liste d'invitation (*);
- la personne ne répond plus aux invitations pour participer à des expériences du LEEL depuis plus de 2 ans ;
- la personne a accepté à 3 occasions consécutives de participer aux expériences auxquelles elle était inscrite, mais elle ne s'y ait jamais rendu et n'a jamais informée la coordonnatrice de la banque ou le chercheur principal de son incapacité à venir sur les lieux de l'expérience;
- la période maximale de la conservation des données d'une personne est atteinte;
- au moment de l'échéance de la banque de données.

(*) Quant aux renseignements personnels d'un participant attirés à une expérience, leur durée de vie sera de deux années après la tenue de l'expérience. Ceci pour éviter d'inviter une deuxième fois la personne à une même expérience dans le cas où elle se désinscrit et se réinscrit à la banque au cours d'une période rapprochée.

La seule personne autorisée à faire la destruction de données pour l'ensemble des scénarios décrits précédemment est monsieur Kevin Lamontagne qui assure le soutien technique de la banque. Heure du cours: jeudi 12.30-15.15

415 **Annexe 1**: Membres réguliers et associés au Laboratoire d'Économie Expérimentale de l'Université Laval

Membres réguliers

Charles Bellemare , Professeur adjoint, département d'économique
420 Bernard Fortin, Professeur titulaire, département d'économique
Sabine Kröger, Professeure adjointe, département d'économique
Guy Lacroix, Professeur titulaire, département d'économique
Bruce Shearer, Professeur titulaire, département d'économique

425 **Membres associés**

Pour l'instant : aucun

Annexe 2: Formulaire d'engagement à la confidentialité

430 **Banque de données du Système de Recrutement en Ligne du Laboratoire d'Économie
Expérimentale de l'Université Laval**

J'ai très bien compris ce qui suit:

- 435
- Je m'engage à respecter les politiques et règlements en vigueur à l'Université Laval concernant l'éthique de la recherche ainsi que les dispositions du Cadre de gestion concernant l'accès à la banque par d'autres chercheurs que les gestionnaires de la banque.
 - Je m'engage à respecter les consignes suivantes concernant l'utilisation de la banque:
 - Respecter en tout temps le caractère confidentiel de données.
 - Utiliser la banque de données uniquement pour inviter des participants aux expériences.
 - 440 • Informer la responsable de cette banque de toutes expériences et publications découlant de mes recherches impliquant cette banque.
Je m'engage à conserver la liste extraite de la banque sous clé dans un bureau fermé afin d'assurer la sécurité des renseignements personnels des participants, et ce, en conformité aux modalités approuvées par le comité d'éthique pour mes projets.
 - 445 • En utilisant le système de recrutement SREL, j'accepte les conditions d'utilisation du logiciel ORSEE, qui constitue la plate-forme de ce système:
Référence: « Ben Greiner (2004) An Online Recruitment System for Economic Experiments.
In: Kurt Kremer, Volker Macho (Eds.): Forschung und wissenschaftliches Rechnen 2003.
GWDG Bericht 63, Göttingen : Ges. für Wiss. Datenverarbeitung, 79-93, 2004. »

450 Éthique: Le cadre de gestion de cette banque a été étudié et approuvé par le comité d'éthique (No. d'approbation # 2008-243-CG CÉRUL).

455 _____
NOM
(en caractères d'imprimerie)

460 _____
LIEU DATE SIGNATURE

NOM
(de la personne qui a expliqué le cadre et le formulaire en caractères d'imprimerie)

465 _____
LIEU DATE SIGNATURE

Copie au membre (ou gestionnaire) / copie au responsable de la banque

470 **Annexe 3:** Les textes des pages web concernant la politique de la confidentialité et les règles de participation aux expériences.

Finalités de la banque de données et ses fonctions

Banque de données

- 475
- Les données recueillies dans le « Système de Recrutement En Ligne » (SREL) seront *uniquement* utilisées dans le but de recruter des personnes pour participer à des expériences scientifiques menées au Laboratoire d'Économie Expérimentale de l'Université Laval (LEEL).
 - Dans le cadre du recrutement, nous avons besoin d'obtenir les renseignements personnels des individus intéressés à participer à nos expériences pour les raisons suivantes:
480
 - pour informer les individus faisant parties de la banque de recrutement des nouvelles expériences du LEEL
 - pour effectuer des requêtes de recrutement selon certains critères (âge, sexe) lorsque l'expérience l'exige
 - pour effectuer les rappels aux participants quelques journées avant que l'expérience ait lieu dans le cas échéant
485
 - pour vérifier que les participants se présentent bien aux séances expérimentales
 - Généralement, une personne ne peut pas participer à la même expérience plus d'une fois. Pour s'en assurer, le système de recrutement en ligne enregistre les participations pour un maximum de 2 ans.
 - Aucun lien ne sera fait entre les données du SREL et les données recueillies au cours des expériences. Les données de la banque et celles issues des recherches seront conservées séparément. En d'autres termes, aucun lien ne peut être fait entre les informations d'une personne collectées dans le cadre d'une expérience et son identité.
 - À tout moment, une personne peut se retirer de la banque de données. Par conséquent, son nom sera retiré de la liste d'envoi afin de ne plus recevoir d'invitations aux expériences. Dans le cas des renseignements personnels à proprement dit d'un participant, ils seront conservés un an après la tenue d'une expérience pour éviter d'inviter la même personne une deuxième fois dans le cas où elle se réinscrit à la banque.
 - Les renseignements personnels de la banque de recrutement ne seront ni divulgués, ni transmis à aucune personne ou établissement en dehors des chercheurs membres réguliers du LEEL (*lien à la page des membres*) et des gestionnaires (*liens aux gestionnaires*) de la banque qui en assure la gestion complète (accès à l'ensemble des données).
 - La période de conservation maximale des données d'une personne est de 25 ans à partir de la date de son inscription.
 - Les renseignements personnels d'un individu faisant partie de la banque seront détruits en fonction de l'une ou l'autre des circonstances suivantes (la personne recrutée via le SREL demande d'être retirée de la liste d'invitation; la personne ne répond plus aux invitations pour participer à des expériences du LEEL depuis plus de 2 ans; la personne a accepté à 3 occasions consécutives de participer aux expériences auxquelles elle était inscrite, mais elle ne s'y ait jamais rendu et n'a jamais informée la coordonnatrice de la banque ou le chercheur principal de son incapacité à venir sur les lieux de l'expérience; la période maximale de la conservation
500
505
510

des données d'une personne est atteinte; au moment de l'échéance de la banque de données.)

Les expériences

- 515
- Toutes les expériences menées au LEEL doivent avoir obtenu au préalable l'approbation d'un comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval.
 - Généralement, au cours des expériences, les participants sont conviés individuellement à entrer des données sur des postes informatiques. À l'étape de l'analyse scientifique, ces données seront codifiées de manière à les rendre anonymes et ne pourront être associées à des
- 520
- individus. De cette façon, la participation aux expériences reste anonyme.
 - C'est à partir de ces données rendues anonymes que les chercheurs les utiliseront pour la réalisation de publications et de communications scientifiques. Par conséquent, les participants ne sont jamais identifiés dans les publications ou lors de la diffusion des travaux de recherche.

525

Date 17 décembre 2008.

Inscription à la banque de recrutement et implications

- 530
- En vous inscrivant au SREL, vous indiquez du même coup votre intérêt d'être invité aux expériences dirigées par les chercheurs affiliés au Laboratoire d'Économie Expérimentale de l'Université Laval (LEEL). Toutefois, vous avez toujours le choix d'accepter ou non de participer à l'expérience qui vous est proposée.

Recrutement des participants

- À chaque expérience, un certain nombre de personnes inscrites à la banque de participants recevront un courriel d'invitation.
 - Si vous répondez positivement à un tel courriel, cela signifie que vous voulez prendre part à l'expérience.
- 540
- Dans les cas exceptionnels, où une expérience doit être annulée, les personnes inscrites à cette expérience sont informées par courriel et/ou téléphone.
 - Afin de s'assurer de l'identité des personnes ayant confirmées leur participation à la recherche, nous demandons aux participants d'apporter une carte d'identité (avec photo).
 - Dans quelques cas, nous inviterons un nombre de participants plus élevé que le nombre désiré.
- 545
- Les premières personnes à se présenter sur les lieux de l'expérience pourront y participer. Les participants ayant été invités et ayant confirmés, mais ne pouvant participer en arrivant à l'heure due à des contraintes d'espace ou autre, seront compensés par une prime de présence.

Si vous avez des imprévus

- 550
- Nous vous demandons de nous informer par courriel (expérience [at] ecn.ulaval.ca avec le numéro des expériences), si vous êtes dans l'impossibilité de vous présenter à une expérience à laquelle vous vous êtes inscrit, le plus tôt possible au moins 24 heures avant que l'expérience ait lieu. En prenant soin de nous informer de votre absence, la coordonnatrice pourra s'il y a lieu contacter les autres participants

555 de la nécessité d'annuler une expérience s'il s'avère que votre absence ait un impact sur le nombre minimum de participants devant être présents à une expérience.

560 Dans le cas où vous êtes absent 3 fois et que vous n'avertissez pas les responsables de l'expérience, nous comprendrons que vous ne voulez plus participer à nos expériences et nous serons alors dans l'obligation de retirer votre nom de la banque de recrutement. Pour contrôler de telles absences, nous prenons en note les présences lors de nos expériences.

Des questions?

565 Si vous avez des questions à propos du laboratoire, des recherches dirigées au LEEL, ou si vous souhaitez retirer votre nom de la base de données des participants et ne voulez plus recevoir nos courriels, regarder notre foire aux questions -FAQ- (*lien au FAQ*) ou contactez-nous à l'adresse électronique suivante : [experience\[at\]ecn.ulaval.ca](mailto:experience[at]ecn.ulaval.ca).

Date: 17. décembre 2008

570 Si vous acceptez la finalité et les fonctions de la banque de données ainsi que les implications qui s'y rattachent pour y faire partie, nous vous demandons de confirmer votre adhésion ici après, svp.

575 Je donne mon consentement pour m'inscrire à la banque de données du système de recrutement (SREL) pour être invité aux expériences du Laboratoire d'Économie Expérimentale de l'Université Laval. (Notez que vous ne donnez pas un consentement à la participation d'un projet de recherche spécifique.)

580 Oui Non

Formulaire d'inscription:

585 Prénom: _____ Sexe: masculin féminin
Nom: _____ Année de votre naissance: _____
Adresse-courriel: _____ Langue: Français/English
Numéro du téléphone: _____

590 S.v.p., choisissez un mot de passe. Avec ce mot de passe et votre adresse courriel vous pouvez accéder à vos renseignements personnels, à vos inscriptions aux expériences et, s'il y a lieu, mettre fin à votre adhésion à la banque de recrutement.

Mot de passe: _____
Soumettre

595

Annexe 4:

L'annexe 4 fait appel à un texte défini par défaut. D'autres textes d'invitation par courriel peuvent être utilisés. Dans ces cas, ils recevront préalablement l'approbation du comité d'éthique de l'Université Laval.

600

Courriel d'invitation:

Bonjour [Mme/M Nom],

605

Nous vous contactons afin de vous inviter à venir participer à une séance expérimentale au LEEL. Une séance est d'une durée approximative de 2h. Les séances pour lesquelles vous pouvez vous inscrire: (# d'approbation du CÉRUL)

[liste de séances]

610

Si vous acceptez de participer à une recherche du LEEL, vous recevrez une compensation minimale de XCAD, pour votre présence, ainsi qu'un montant additionnel correspondant à l'équivalent du gain réalisé lors de l'expérience, soit un montant maximal de xCAD.

615

Si vous êtes intéressé à participer, cliquez sur le lien en bas [lien]

(Si vous ne pouvez pas cliquer sur le lien, s.v.p. copiez-le et collez-le dans un fureteur.)

620

Les places sont limitées pour chaque séance. L'admission à une séance se fera sur la base du premier arrivé, premier servi. Si vous arrivez en retard à la séance, nous ne pouvons pas vous garantir de remise de compensation.

En espérant de vous voir prochainement à nos séances!

625

Ce courriel est envoyé à vous par le système de recrutement en ligne du Laboratoire d'Économie Expérimentale de l'Université Laval (LEEL).

630

<http://leel.ecn.ulaval.ca>

Pour vous désinscrire de la liste d'invitation:

[lien]

le LEEL

635

Courriel de rappel :

Bonjour [Mme/M Nom],

640 C'est un rappel, que vous vous êtes inscrit à
l'expérience [Nom de l'expérience]
à [Date]

645 Le laboratoire est situé au
[adresse du LEEL]

S.v.p., soyez à l'heure.
Merci et bonne journée,
le LEEL

650 Ce courriel est envoyé à vous par le système de recrutement en ligne du
Laboratoire d'Économie Expérimentale de l'Université Laval (LEEL).
<http://leel.ecn.ulaval.ca>

655 Pour vous désinscrire de la liste d'invitation:
[lien]

Annexe 5: L'information servant à inviter les gens à s'inscrire au SREL sera diffusée par le biais :

660 **a.) des annonces dans le journal de l'Université Laval « Au fil des événements »**

Participants recherchés pour des expériences économiques:

Vous êtes intéressés à participer aux expériences économiques du Laboratoire d'Économie Expérimentale de l'Université Laval (LEEL)? Pour recevoir de l'information concernant des projets au LEEL et être invité aux expériences, vous pouvez vous inscrire à la banque de données du système de recrutement en ligne (# de l'approbation du CÉRUL).

665 Pour plus d'information, voir: <http://leel.ecn.ulaval.ca/>

b.) via les listes d'envoi

Bonjour,

670 Les chercheurs du Laboratoire d'Économie Expérimentale de l'Université Laval (LEEL) cherchent des personnes intéressées à participer à des expériences économiques. Pour recevoir de l'information concernant des projets au LEEL et être invité aux expériences, vous pouvez vous inscrire à la banque de données du système de recrutement en ligne.

675 Pour plus d'information, voir: <http://leel.ecn.ulaval.ca/>

Bonne journée,

Sabine Kröger,

680 Responsable du LEEL

La banque de recrutement en ligne du Laboratoire d'Économie Expérimentale de l'Université Laval est approuvée par le comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval. (# de l'approbation du CÉRUL).

685 c.) des affiches sur le campus et sur le babillard en ligne de l'université



LEEL

Laboratoire d'Économie Expérimentale de l'Université Laval

<http://leel.ecn.ulaval.ca/leel>

QUOI : Inscrivez-vous au système de recrutement en ligne (SREL) des expériences en économie. Vous pourrez ainsi être informé et invité aux expériences qui ont lieu au LEEL.

Pour plus d'information: <http://leel.ecn.ulaval.ca/leell>

OÙ : Le LEEL est situé au Département d'Économique,
Pavillon J.A. De Sève, 2ème étage, local 2229.

QUI : Les expériences sont menées par des chercheurs universitaires affiliés au LEEL.

DÉTAILS : Toute expérience va faire l'objet d'une évaluation éthique par l'un des CÉR de l'Université Laval.
Individuellement, les participants donnent des réponses, en fonction de leurs décisions, sur un poste d'ordinateur. Les informations enregistrées sur l'ordinateur restent confidentielles.

COMPENSATION : Environ \$5-\$50, selon les décisions prises par le participant, les décisions des autres participants et du contenu de l'expérience.

DURÉE : Environ 1 ½ - 2 heures.

COMMENT M'INSCRIRE : Allez à la page <http://leel.ecn.ulaval.ca/leel>
point menu: « INSCRIPTION »

POUR PLUS D'INFORMATION : Contactez
... (coordinatrice) ou Sabine Kröger (responsable)
du LEEL –
Laboratoire d'Économie Expérimentale de l'Université Laval
au département d'économique
experience@ecn.ulaval.ca
<http://leel.ecn.ulaval.ca/leel>

(#2008-243-CG # d'approbation du CÉRUL